

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

DU 15 OCTOBRE 2019

PRESENTS :

Mme Simonot, Directrice

Pour la Mairie : M. Rossi, Maire, M. Pottier, Adjoint aux écoles, M. Canu, Responsable du service jeunesse

Pour les enseignants : Mesdames Barbe, Aragon, Déal, Sonda, Franco, François, Bonjean, Merle, Amouyal, Germain, Giacalone, Marchand, Wacongne, Grattarola, Allard, Giboire, Farineau et Monsieur Pierron

Pour les parents d'élèves (Allez-Parents) : Mesdames Demaria (Présidente), Guérin, Filiaggi, Groenevelt, Rousselin, Charrier, Ruyer, Richez, Liesch, Tissoni, Sweets, Savonito, Filangi, Serfaty, Crone et Gaziolo
Messieurs Jordan, Tanguy, Delattre et Omedes

ORDRE DU JOUR :

- * Bilan de la rentrée 2019/2020
- * Vote du règlement intérieur
- * La coopérative scolaire
- * Les projets de classe et voyages/sorties scolaires
- * La sécurité
- * Les travaux et la Municipalité
- * Questions diverses

COMPTE RENDU :

1- Bilan de la rentrée 2019/2020

A ce jour, 495 élèves pour 18 classes

Les classes sont très chargées, avec parfois des locaux non définis initialement en tant que classe, et trop petits pour appliquer les nouvelles directives de l'éducation nationale.

Tout le monde essaye de faire au mieux, la Mairie est à l'écoute des différentes demandes.

Pour l'année prochaine, il sera demandé une ouverture de classe (sous réserve d'un nombre d'enfants suffisant)

102 CM2 rentreront au collège

86 GS arriveront à l'école

Bilan des élections :

Félicitations à Allez parents et aux parents d'élèves pour leur engagement (taux de participation de 56% environ)

Remerciements à la Mairie pour l'organisation du bureau de vote devant l'école.

Pour l'année prochaine, il est proposé de fonctionner avec un vote uniquement par correspondance (via le cahier de liaison), sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Ecole.

Il est donc procédé au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité

2- Vote du Règlement Intérieur

2.1 Les Horaires et les absences

Rappel par Madame la Directrice des horaires d'accueil (8h20-8h30 et 13h20-13h30)

Il est demandé aux parents une plus grande vigilance lorsqu'ils viennent chercher leur enfant le soir à la sortie de 16h30. Les maîtresses et maître attendent environ 5 min au portail mais sont obligées par la suite de déposer les enfants à la garderie.

Les maîtresses et maître sont remerciés pour le temps d'attente et de vérification des parents qui viennent récupérer les enfants au portail.

En cas d'absence à la cantine, les parents doivent informer la maîtresse ainsi que le service jeunesse.

Pour les absences d'élèves dues à des maladies ou pour événements exceptionnels (mariage etc...), l'enseignant pourra à la demande de la famille, transmettre du travail à faire. A contrario, lorsqu'il s'agit d'absences pour convenances personnelles (type voyages), l'élève devra rattraper a posteriori le travail à faire.

Enfin, il est précisé qu'en cas d'absence supérieure à 4 demi-journées dans le mois non justifiées, un signalement est fait auprès de l'académie. Des justificatifs pourront alors être demandés aux parents.

2.2 Divers

Article 4 : il est rajouté aux jeux dangereux le lien (Zstringz). Il est interdit de le mettre au cou ou de courir avec. Il est autorisé dans un endroit calme pendant la récréation. Rappel par Madame la Directrice de des interdictions déjà notées : les billes mammouths, les toupies avec lanceurs, les jeux dangereux...

Article 11 : communication par les parents demandée en cas de changements de coordonnées – mise à jour des fichiers en cours

Ajout d'un article : suppression du goûter pendant les récréations (du matin et de l'après-midi) afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, éviter les trafics de goûters (!) et lutter contre l'obésité et les conduites addictives

Il est procédé au vote pour approuver le règlement intérieur
Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité

3 – La coopérative scolaire

Remerciement à l'ensemble des parents pour leur participation.

C'est l'OCCE qui a été choisie pour gérer les comptes de l'école qui seront centralisés par Madame la Directrice, avec un contrôle de Madame Demaria. Chaque classe aura par la suite sa comptabilité.

Les chèques seront encaissés après les vacances de la Toussaint suite au retard dans l'ouverture du compte par l'OCCE. Dans l'attente, ce sont les enseignants qui ont fait l'avance et ils en sont remerciés.

Par ailleurs, Monsieur Ouarné, l'ancien directeur de l'école a soldé le compte précédent, et a remis un chèque à Madame Simonot d'un montant de 3 521 €.

4 – Les projets de classe, voyages/sorties scolaires

Monsieur Pierron : du 2 au 13 mars 2020 – Voyage à Auron

Madame Deal : du 15 au 19 juin 2020 – Voyage à Barcelone

Madame Giboire : du 15 au 19 juin 2020 – Voyage à La Colmiane

Mesdames Merle et Giacalone, Farineau et Bonjean : juin 2020 – Voyage à l'île Sainte Marguerite

5 – La sécurité

Les élèves avec les enseignants ont effectué plusieurs exercices depuis le début de l'année :

- Evacuation des bâtiments pour cause d'incendie
- Intrusion avec la gendarmerie de Roquefort les pins et la brigade d'intervention de Saint Paul de Vence
- Risque majeur d'inondation

Il y a 3 alarmes différentes en fonction du risque concerné.

Par ailleurs, d'autres exercices sont prévus dans le courant de l'année (intrusion et séisme par exemple)

6 – Les travaux et la Municipalité

Madame Simonot remercie la Mairie et les présidentes des associations « Allez parents » et « La Tirelire » pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé pour son arrivée et leur rencontre au mois de juin.

6.1 Les Travaux

Il y aura 2 grands arbres (platanes mûriers stériles) dans la cour en remplacement de l'arbre détruit par la foudre l'année dernière, qui seront installés pendant les vacances de la Toussaint. Les installations annexes existantes vont perdurer. Remerciements à Monsieur Le Maire.

Travaux de peinture dans la classe de Madame Giacalone et dans le local infirmerie pendant les vacances. Madame Simonot fera un recensement pour les prochains travaux de peinture à prévoir.

Internet : remplacement des box existantes par des box pro en attendant la fibre

TBI : retours à faire sur la société en charge des contrats d'entretien.

Il faut utiliser le logiciel interne pour tout signalement ou demande auprès de la Mairie.

6.2 Association « La Tirelire »

Remerciements pour les dons de « La Tirelire » à l'ensemble des classes, qui sont en progression cette année :

21 600 € soit 800 € par classe (primaire + maternelle) au lieu de 18 200 € l'année dernière (soit 700 € par classe, avec une classe en moins).

6.3 Le Projet conférence débat

Une conférence débat aura lieu le 21 novembre au Pôle image à partir de 19h sur le thème « Les enfants face aux écrans ».

Plusieurs intervenants se succéderont :

- Sophie Rigal-Goulard - auteur du roman « Dix jours sans écran »
- Docteur Darmon - médecin généraliste
- Docteur Depaz - pédiatre

- Mme Comandon – puéricultrice

Des enseignants viendront également apporter leur témoignage sur l'évolution des enfants depuis quelques années.

Un défi 10 jours sans écran sera lancé début janvier avec l'aide des enseignants et il sera demandé une aide aux parents pour la continuité du défi les soirs et le WE.

7 - Questions diverses

La nouvelle cour est-elle utilisée ? Dans quelles conditions ? A ce jour, la cour n'est utilisée que pendant les temps périscolaires. Une étude est en cours pour une utilisation pendant le temps des récréations, avec mise en service prévisionnelle à la fin de l'année civile.

Où en est le projet de la nouvelle école : étude d'impact environnemental en cours (sur 4 saisons) pour les chardons et couleuvre de Montpellier. L'ouverture de la nouvelle école est donc décalée à la rentrée 2021 avec un maximum de classes.

La salle de la BCD peut-elle être remplacée par une salle plus grande pour le Conseil d'Ecole La Mairie propose la salle Charvet (sous réserve d'accords avec les associations qui ont des cours) ou la Salle du Conseil de la Mairie. La Mairie s'adaptera à la demande des enseignants.

Demande du nombre d'enfants refusés à l'école ? Quid des dérogations pour les enfants n'habitant pas la commune ? Il y a eu 8 enfants refusés à Roquefort les Pins. Concernant les dérogations, on ne peut revenir dessus à moins d'un changement de cycle (passage maternelle/élémentaire par exemple).

Qualité de la cantine : désaccord entre l'avis des enfants et celui des enseignants. La Mairie demande à l'association Allez Parents de réaliser une enquête sur le sujet. Un sondage papier va être distribué prochainement à l'ensemble des élèves et de l'équipe enseignante.

Une analyse des réponses sera faite afin par la suite avant d'envisager un changement éventuel de prestataire.

Par ailleurs, une vigilance particulière est apportée à chaque pause méridienne afin que tous les enfants aient a minima 20/25 min pour manger.

Le trottoir du parking est assez étroit, que peut-on faire pour améliorer le passage ? : Une étude a été réalisée pour augmenter la largeur de ce trottoir. Il y a 3 points de blocage : les platanes, l'éclairage public ainsi que les places de parking. Ce n'est donc pas possible aujourd'hui.

Par ailleurs, l'équipe du service jeunesse est remerciée pour l'ouverture à 7h30 de la garderie le matin, modification effectuée sans hausse du tarif.

La sécurité pour l'arrivée des bus scolaires : différence entre la maternelle où un accompagnateur emmène les enfants directement dans l'école et la primaire où les enfants sortent du bus et se dirigent sous la surveillance d'un adulte vers le portail du haut de l'école. Un rappel de vigilance pour la primaire est demandé par les parents.

----- fin de la séance à 20h30-----